

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU NORD

Commune de
ROMBIES
-ET-
MARCHIPONT

Membres du
Conseil municipal

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Date de
la convocation :
25 / 03/2026

Date d'affichage :
25 /03/2026

N° et objet de la
délibération :

DEL 15_2026

**Modification de la
délibération
DEL 05_2026 :
Ouverture par
anticipation
des crédits
budgétaires
en section
d'investissement**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT

Séance du 30 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 Mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mmes et Mrs Françoise ROGER, Hubert DUPONT, Audrey CHARLET adjoints, Joëlle PIGNATARO, Angélique DELHUILLE conseillères municipales déléguées, Benoît DUPONT, Marie-Pierre CARTON, Frédéric POIX, Samuel ZIDOURI, Magali DUQUESNE, Marie-Laure HUART, Thomas LEDUC, Adrien LAUDE, Andy CHIARELLI, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Françoise ROGER.

Par délibération n°DEL05_2026 du 10 février 2026, le Conseil Municipal a voté l'ouverture par anticipation de crédits d'investissement sur l'exercice 2026. Les chiffres incluent les restes à réaliser dans l'assiette éligible du calcul des crédits ouverts en 2025.

Or, les R.A.R ne doivent pas être pris en compte. Il est donc proposé de modifier la délibération comme suit.

L'assiette éligible est de 441 612,15 euros (dépenses réelles et d'ordre) dont le quart des dépenses s'élève à 110 403,04 euros.

Il est proposé de ventiler les crédits comme suit :

- Chapitre 21 - compte d'imputation - Montant : 24 000,00 euros
- Chapitre 23 - compte d'imputation - Montant : 86 403,04 euros

Vu l'article L1612-1 Du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité d'ouvrir par anticipation les crédits en section d'investissement pour permettre le financement des dépenses d'investissement réalisées en début d'exercice et avant le vote du budget 2026, à hauteur de 110 403,04 euros maximum.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation sur l'exercice 2026 et,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 110 403,04 euros.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,


Agnès DOLET

